



Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

L'éditorial

de Jean-Marc Schaeffer,
Secrétaire Général UNSA Retraités.

N°64

Septembre-Octobre 2019

Social

Régime de retraite universel 2

Actualité

Loi énergie-climat.

Urgences, pourquoi ça coince? 3

Actualité

Rapport du COR 4

Dossier

Avis du CSR 5-6

Action

L'UNSA Retraités organise son grand débat 7-8

Action

Contre la privatisation de l'aéroport de Paris 8

Sommaire

L'UNSA RETRAITES FAIT SON GRAND DÉBAT

La vie de « retraité » n'est pas un long fleuve tranquille.

Ces derniers temps ont été particulièrement difficiles pour les retraité-e-s. La rupture entre la situation d'actif et celle de retraité est de plus en plus ressentie.

De ce fait, les organisations syndicales de retraités sont de plus en plus impliquées dans tout ce qui touche à la vie de retraité : pouvoir d'achat, santé, cadre de vie, autonomie...

Dans la droite ligne de notre congrès, compte tenu du contexte général, sur impulsion du Bureau National du 14 mai, il a semblé nécessaire au Secrétariat National de faire le point sur les conditions de vie des retraités dans notre pays, d'ouvrir les débats sur tous les territoires et de conforter notre identité nationale par des positions arrêtées collectivement sur ces grands sujets sociétaux.

Dès maintenant, nous lançons une démarche d'envergure : « Le grand débat de l'UNSA Retraités ».

Dans un premier temps, nous sollicitons chaque région afin qu'elle organise une « rencontre-débat » sur le thème assez général : « les conditions de vie des retraités ». Ainsi, partout dans le pays, y compris chez nos amis d'outre-mer, les retraité-e-s avec les actifs de l'UNSA pourront se rassembler et pourront s'exprimer médiatiquement.

En janvier 2020, nous nous retrouverons toutes et tous, retraité-e-s et actifs pour un colloque ou symposium, sur le même thème, qui sera organisé au niveau national. Les régions pourront ainsi apporter leurs contributions afin que nous puissions en réaliser une synthèse.

Cette synthèse pourrait prendre la forme d'un manifeste diffusable en février 2020, à l'heure où la campagne électorale des municipales battra son plein !!

D'ici là, exprimons-nous !

Jean-Marc Schaeffer



6^{ème} avis du
Comité de
Suivi des
Retraites

UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry
93177 Bagnole Cedex

Tél : 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : retraite@unsa.org

Site : www.unsa.org/index Unsa Retraités

ISSN N° 2610-0606

Systeme de retraite universel



Le rapport pour un système de retraite universel a été rendu public le 18 juillet par son auteur Jean-Paul Delevoye, Haut Commissaire à la Réforme des Retraites. S'il concerne au premier chef les actifs, les actuels retraités pourraient être aussi touchés par ce nouveau système au moins sur deux points :

- La revalorisation des pensions,
- La gouvernance du système des retraites.

Revalorisation des pensions

Si le rapport prévoit une indexation de la valeur du point sur le revenu moyen par tête (RMPT) tout au long de la vie active, une fois la pension liquidée, celle-ci devrait être indexée sur les pensions, ce qui ne manquera pas d'exposer les futurs retraités d'après 2025 à une érosion de leur pouvoir d'achat identique à celle que subissent et subiront les retraités ayant liquidé leurs droits avant 2025.

Les partenaires sociaux présents dans la gouvernance du système universel auraient la possibilité de se prononcer sur une éventuelle revalorisation des retraites en fonction de l'évolution des salaires.

Encore faudrait-il s'assurer que cette clause concerne **tous** les retraités, et pas seulement ceux relevant du nouveau système de retraite.

Gouvernance

Si les règles de gouvernance envisagées prévoient une parité entre organisations syndicales de salariés et organisations patronales au sein du Conseil d'Administration, si une assemblée générale comprenant organisations professionnelles, syndicales, familiales, organisations représentatives des étudiants... sera sollicitée pour un avis annuel, les organisations de retraités, syndicales ou associatives, semblent devoir être absentes de ces instances de gouvernances.

Concernés autant que les actifs par l'évolution et la pérennité du système des retraites, et davantage qu'eux par la revalorisation des pensions, les retraités sont une fois encore les grands oubliés.

Le rapport Delevoye n'est... qu'un rapport. Le projet de loi sur la Réforme des retraites ne devrait être connu qu'à l'automne... ou plus tard... Il conviendra alors de vérifier si toutes les propositions que contient ce rapport ont été retenues.

Et les pensions de réversion ?

Les droits à réversion pour toute personne devenant veuve ou veuf d'une personne déjà retraitée au 31 décembre 2024 seront inchangés. Les pensions de réversion de ces retraités seront calculées selon les règles applicables aujourd'hui, quel que soit le moment où interviendra le décès, y compris si celui-ci intervient après 2025.

Mais pour les retraités qui liquideront leur pension après 2025, les nouvelles règles entreront en jeu :

- *garantie d'une pension égale à 70 % du total des pensions du couple, pour le conjoint survivant,*
- *ouverture du droit à réversion à partir de 62 ans.*

Si le système apparaît comme protecteur, pour la grande majorité des futur.e.s bénéficiaires, puisque la notion de plafond de ressource disparaît, le diable se cache dans les détails : pour exemple, actuellement le conjoint d'un fonctionnaire décédé, même avant l'âge de la retraite, perçoit la pension de réversion dès le décès, même s'il n'a pas lui-même atteint l'âge d'ouverture des droits à pension. Une régression marginale mais effective de certains droits est possible et méritera analyse.

Par ailleurs les règles de réversion persistent, du moins dans ce que prévoit le rapport, à ignorer le PACS, pourtant largement entré dans les mœurs de notre société. Le lien de solidarité entre Pacsés devrait-il forcément être moindre qu'entre époux ?



La lutte contre les passoires thermiques, c'est pour plus tard

L'Assemblée nationale a voté jeudi 27 et vendredi 28 juin les premiers articles du projet de loi sur l'énergie et le climat. Malgré les alertes du Haut Conseil sur le Climat, les députés ont acté l'urgence climatique mais n'en ont pas tiré les conséquences qui s'imposaient. Étaient en particulier débattus les objectifs en matière de climat et de nucléaire, la fermeture des centrales à charbon et la rénovation des passoires énergétiques dont la nécessité a été mise en avant par la canicule.

Les mesures urgentes de rénovation des passoires énergétiques ont été reportées à 2023, voire 2028. Le dispositif retenu sera "progressif". Après une première phase "incitative" qui visera notamment à "simplifier les dispositifs d'accompagnement" à la rénovation, s'ouvrira en 2023 une "phase d'obligation" de travaux jusque fin 2027. A partir de 2028, le non-respect de l'obligation sera rendu public notamment dans les annonces immobilières, et d'autres sanctions graduées seront mises en place. Les mesures décisives sont donc renvoyées... à la prochaine législature.

Pourtant l'enjeu de la rénovation des logements énergivores est double : sortir de la précarité des millions de ménages et baisser de manière significative la consommation d'énergie de la France.

Les retraités modestes parmi les publics concernés

Les retraités modestes, locataires ou propriétaires de leur logement, sont parmi les publics concernés. Installés de longue date, leur habitat est rarement conforme aux exigences d'isolation thermique actuelles.

Les démarches et travaux à engager **pour améliorer le bilan thermique du logement qu'ils occupent apparaissent** comme compliqués, coûteux et difficiles à mettre en œuvre. Il faut remplir des dossiers complexes pour obtenir des aides, trouver les entreprises, affronter les perturbations liées au chantier...

Autant de choses qui rebutent les personnes âgées.

On en reste donc à l'existant, avec un budget grevé par des factures énergétiques excessives, un inconfort préjudiciable pour le bien-être et parfois la santé.

Reporter à dans huit ans les mesures contraignantes pour résorber les passoires thermiques est mauvais pour les victimes du mal logement comme pour la planète. Une plus grande diligence du législateur eut été préférable pour tous.

Les services d'urgences médicales des hôpitaux sont en grève depuis le mois de mars. Dans son discours de politique générale du 12 juin, le Premier Ministre en a surtout appelé « à la responsabilité des personnels de santé », sans vraiment offrir de pistes complètes de solution.

Depuis les services d'urgences vivent une situation chaotique, allant jusqu'à la fermeture des urgences de nuit, ici où là, touchant des villes aussi diverses que Lens ou Sisteron

Les causes : Le nombre de patients accueillis dans ces services augmente sans cesse, pas les effectifs. Au niveau national, on comptait 10 millions de passages aux urgences en 1996, on en était à 21 millions vingt ans plus tard, soit une progression moyenne de 3.5% par an.

Pour la Cour des Comptes, au moins 20% des patients accueillis pourraient l'être par la médecine de ville.

Pour les acteurs de santé que sont les personnels des urgences, « à force d'être maltraités, les soignants deviennent maltraitants ».

Les réponses institutionnelles parlent surtout de réorganisation, pas d'ajout de moyens, si ce n'est une revalorisation de prime d'un montant de 100 euros, très en deçà de l'attente des personnels. La réforme en trois niveaux de la structure des établissements hospitaliers, avec l'émergence d'hôpitaux de proximité, n'y suffira pas, car ces structures risquent de se limiter à des services de gériatrie et de réadaptation, en n'assurant pas la petite chirurgie.

La clé réside dans la sortie de l'hospitalo-centrisme et dans la restructuration de l'offre de médecine de ville. Les médecins généralistes sont aujourd'hui confrontés à un problème démographique entraînant vieillissement et raréfaction des praticiens. Pour lutter contre les déserts médicaux, il ne suffit pas de créer des maisons médicales communales, il faut trouver les médecins pour les rendre opérationnelles. Si la levée du numérus-clausus pour les études de médecine va dans le bon sens, elle ne corrigera le problème qu'à moyen terme. C'est une incitation forte qu'il faut pour favoriser l'installation de médecins dans les déserts médicaux, qu'ils soient ruraux ou urbains. C'est aussi la lutte contre les dépassements d'honoraires qu'il faut mener, car ils contribuent à l'émergence des déserts médicaux. La médecine de ville peut coûter très cher, et quand on n'a pas de mutuelle, on va à l'hôpital, et donc aux urgences !

6^{ème} Rapport du Conseil d'Orientation des Retraites

La sixième édition du rapport annuel du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) sur les évolutions et les perspectives des retraites en France, publiées en juin 2019, décrit la situation et les perspectives du système des retraites français, en application de la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014, garantissant l'avenir et la justice du système de retraite. Nous publions, dans notre dossier « prospective n° 12 », une synthèse de ce rapport. Vous pouvez prendre connaissance de ce document en vous rendant sur le site de l'UNSA, en cliquant sur le logo de l'UNSA Retraités et dans la rubrique « nos analyses ».

D'après ce rapport, le système de retraite français est en quasi équilibre en 2019. Mais, la diminution du taux de natalité, l'augmentation de l'espérance de vie et un taux de chômage restant élevé sont des éléments qui concourent à un futur déséquilibre financier, avec un besoin de financement qui passerait de 0.1% du Produit Intérieur Brut en 2018 à 0.4% à l'horizon 2022.

L'enveloppe financière correspondant aux retraites en France s'élève à 13,8 % du Produit Intérieur Brut. Pour le plus long terme, le COR prévoit plusieurs hypothèses en fonction du taux de croissance, amenant cette enveloppe entre 11,8 % et 13,8 % du PIB.

Le financement des pensions repose à 80 % sur les cotisations sociales. Les 20 % restants se composent de différentes taxes affectées, de transferts de charges (chômage, Etat...). Les réserves des caisses de retraites et des différents fonds s'élèvent (réf 2017) à 8,8 % du PIB.



Nos remarques :

Le système de retraite français est en quasi équilibre en 2019. Des solutions pourraient pallier à son déséquilibre croissant prévu à échéance 2022 : lutte déterminée contre le chômage, lutte contre les formes de travail échappant au salariat (plateformes ayant recours à l'algorithme type Uber), politique salariale dans la fonction publique renouant avec l'indexation du point d'indice sur l'inflation... mais les orientations politiques retenues semblent tourner le dos à ces choix de raison.

Les petites retraites :

Fin 2016, **15% des retraités de droit direct à carrière complète (22% des femmes et 9% des hommes) touchent moins de 1000 € de pension brute par mois**. La faiblesse des rémunérations, liée parfois au travail à temps partiel, est le facteur explicatif principal de la faiblesse des pensions.

Pour les générations qui liquident actuellement leurs droits à retraite, **la pension servie à l'issue d'une carrière entièrement cotisée au SMIC est égale à 1,2 fois le montant de l'ASPA** (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées).

Le COR envisage la possibilité que dans certains cas, à moyen terme, **le montant de l'ASPA, notamment s'il était indexé sur le Salaire Moyen Par Tête (SMPT) puisse être supérieur au montant d'une pension de retraite pour carrière complète au niveau du SMIC**.

(Cette question avait déjà été soulevée par le Comité de Suivi des Retraites en 2018.)



6^{ème} avis du Comité de Suivi des Retraites

Le Comité de Suivi des Retraites (CSR) a rendu public son 6^e avis, le 15 juillet 2019.

Les travaux du CSR sont fondés sur les projections élaborées annuellement par le Conseil d'Orientation des retraites et sur les données de l'INSEE en termes de démographie comme de mesure et de prévision de la performance économique.



La pérennité du système des retraites :

Elle repose sur des éléments d'ordre démographiques et économiques. Jusqu'en 2016, le système des retraites, suite aux réformes de 2010 et de 2014, avait tendance à redresser ses comptes. Une situation plus défavorable est relevée par le CSR depuis 2017.

L'impact démographique :

Des tendances démographiques qui font baisser le nombre des actifs actuels ou futurs et accroître le nombre des retraités :

- L'indicateur conjoncturel de fécondité (taux de natalité) est en baisse.
- Le solde migratoire en recul : préalablement évalué à +100 000, il est estimé depuis 2017 à + 70 000.
- La progression de l'espérance de vie se poursuit, notamment pour les hommes.

La performance économique :

Le Produit Intérieur Brut (PIB) en progression de 2.3% en 2017, a progressé seulement de 1.7% en 2018. Entre 2019 et 2022, les perspectives de croissance du PIB retenues par le Conseil d'Orientation des Retraites s'établiraient à 1.4% par an.

Un solde du système des retraites dégradé :

Ces paramètres, auxquels s'ajoute une progression moindre qu'attendue de la masse salariale pour 2019, entraînent une dégradation prévisible de l'équilibre du financement des retraites pour la période à venir : Le solde global du système des retraites, évalué à -0.1% du PIB en 2018, s'établirait entre -0.2% et -0.4% du PIB à l'horizon 2022, entre -0.3% et -0.6% en 2025.

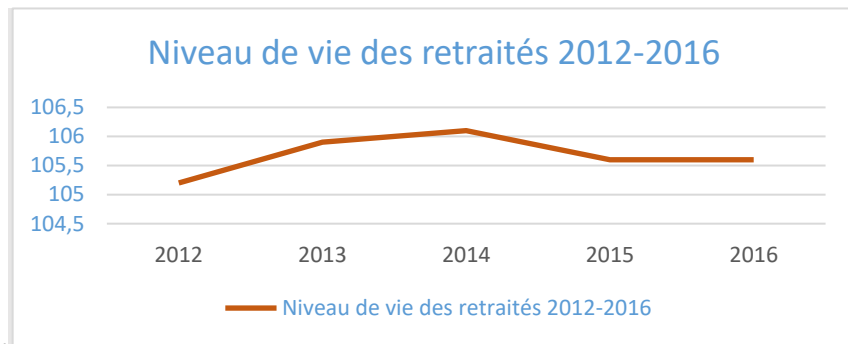
Le rôle du Comité de Suivi des Retraites, mis en place par la réforme des retraites du 20 janvier 2014, est d'examiner le respect par le système des retraites des objectifs assignés par la loi :

- Le montant des pensions et le niveau de vie des retraités,
- L'équité entre assurés, selon les générations, le sexe, les régimes de retraite,
- La pérennité financière du régime des retraites.



Le niveau de vie des retraités

Comparé à l'ensemble de la population (et non aux actifs), le niveau de vie des retraités se situe en 2016, à **105.6%**.



Selon les projections du COR, le niveau de vie relatif des retraités devrait se dégrader de façon continue sur toute la période étudiée par le COR (2020-2070).

La parité entre le niveau de vie des retraités et celui de l'ensemble de la population devrait être atteinte à la fin des années 2020.

En 2017, la pension nette moyenne des retraités s'établit à **65.8%** du revenu moyen d'activité. Le CSR constate que : « **le niveau de vie relatif des retraités baisse, selon les projections du COR, de 1,5 points entre 2017 et 2019, du fait du changement de date de revalorisation des pensions des régimes de base en 2018, d'une revalorisation limitée à 0,3% en 2019 dans ces régimes, de la diminution des cotisations chômage et maladie pour les salariés du secteur privé en 2018, couplé à une hausse de la CSG intervenue au 1er janvier 2018...** »

L'équité du système

L'équité entre générations :

La durée de retraite s'établit désormais autour de 26 ans en moyenne, ce qui devrait rester vrai jusqu'à la génération 1975. Par la suite le temps passé à la retraite devrait augmenter jusqu'à 29 ans pour la génération née en 1995.

On note une **chute de la durée de retraite entre les générations 1951 et 1955**, liée à l'augmentation brutale de deux ans de l'âge légal d'ouverture des droits à pension, compensée seulement partiellement par l'augmentation de l'espérance de vie. Pour les générations suivantes l'effet de l'augmentation de l'espérance de vie est pondéré par l'allongement progressif de la durée de cotisation.

L'équité entre régimes :

Le CSR note que les durées de cotisation et les taux de cotisation salariale sont largement harmonisés entre régimes. L'âge de départ à la retraite des retraités ayant liquidé leur pension en 2018 est en moyenne de 62.6 ans pour le régime général, de 63.2 ans pour les Fonctions Publiques Territoriale et Hospitalière (CNRACL) et 62.7 ans pour la Fonction Publique d'Etat (hors services actifs).

L'interprétation des écarts de montants mensuels de pension perçus par les assurés des différents

régimes dépend des niveaux de rémunération des professions concernées qui reflètent leurs niveaux de qualification différents. Les montants de pension sont directement corrélés aux niveaux des rémunérations perçues tout au long de la carrière. **La comparaison brute de ces montants n'informe pas sur l'équité de traitement entre retraités des différents régimes.**

L'équité entre sexes :

L'allongement de la durée de carrière des femmes est un facteur important de convergence des montants des pensions moyennes respectives entre hommes et femmes. Cependant, cette **convergence n'est pas complète en raison de la persistance d'écarts de rémunération et d'une durée de carrière des femmes** (hors majorations de durée d'assurance) **qui reste moindre.**

Par ailleurs, les droits familiaux et pensions de réversion contribuent aujourd'hui encore de manière forte à l'équité et à la garantie d'un niveau de vie satisfaisant pour les femmes.

D'où une vigilance particulière sur l'évolution des droits familiaux et des droits dérivés (réversion), dans le cadre d'une future réforme des retraites.

Donner la parole aux retraités !

L'UNSA Retraités organise son grand débat...

Retraité.e.s : la moutarde vous monte au nez et... vous avez beaucoup de choses à dire !

Dans le cadre de son grand débat sur nos conditions de vie, l'UNSA Retraités nous donne la parole.

Militants, adhérents, retraités,... exprimons-nous nombreux dans les réunions organisées cet automne dans les régions ou (et) en envoyant une contribution personnelle à :

UNSA Retraités -Les conditions de vie –
21 rue Jules Ferry 93170 Bagnolet.

« Les conditions de vie des retraités », tel est l'axe autour duquel l'UNSA Retraités lance son grand débat et nous invite à participer.

Ce grand débat débouchera sur un colloque national qui aura lieu à Paris dans la deuxième quinzaine de janvier 2020.

Ce colloque prendra en compte les contributions envoyées individuellement et celles collectives élaborées lors de réunions régionales de retraités militants et adhérents de l'UNSA Retraités. Ces réunions organisées par nos délégués régionaux se tiendront dans la période novembre-décembre.

Pour lancer son grand débat, l'UNSA Retraités propose que la réflexion et les échanges collectifs s'articulent et se construisent à partir d'un canevas (voir ci-dessous).

L'UNSA Retraités appelle les militants et adhérents retraités à s'impliquer massivement dans cette initiative qui nous concerne toutes et tous, aussi bien individuellement que collectivement.



SEVICE SPECIAL VIEUX

J'AI LA MOUTARDE
QU' ME DESCEND AU NEZ !





Grand débat!

... Pour guider notre réflexion collective,

quelques pistes à explorer qui ont trait à nos conditions de vie de retraités...

1. Les retraités : des oubliés ? des inutiles ?
2. Les retraités : une richesse ou un coût ?
3. L'autonomie des retraités : comment la préserver ?
4. Quels besoins et droits pour les retraités ?
° Santé ? ° Services ? ° Loisirs ? ° Environnement ?
5. Une retraite décente, c'est quoi ?
° A quel âge et avec quel montant de pension ?
° Quel financement ?
6. En tant que retraité.e, qu'attendez-vous de l'UNSA Retraités, votre syndicat ?

Avec l'UNSA, l'UNSA Retraités s'engage contre la privatisation de l'aéroport de Paris

4,7 millions de signatures sont nécessaires pour contraindre le Parlement à examiner la proposition de loi (présentée en application de l'article 11 de la constitution) visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris.

Parce qu'ADP est un enjeu de souveraineté de la France dans ses infrastructures stratégiques de mobilité, parce qu'ADP est une entreprise rentable (son cours en bourse a été multiplié par 3,5 depuis 2006), l'UNSA appelle donc l'ensemble de ses sympathisants à se mobiliser pour signer en ligne le référendum à l'adresse suivante :

www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1-